



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

### construction

Question écrite n° 68178

#### Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales sur l'installation des barrières de protection des piscines. En effet, la mise en sécurité des piscines privatives par l'un des quatre dispositifs normalisés à savoir une barrière de protection, une alarme périmétrique, une couverture de sécurité ou encore un abri est une obligation. Cependant, selon une étude réalisée, il semblerait qu'un bassin sur deux ne soit toujours pas équipé. Aussi, il lui serait agréable de connaître la position du Gouvernement quant à ce problème de mise en conformité d'une part et, quelles solutions il compte mettre en oeuvre afin d'améliorer l'information auprès des particuliers d'autre part. - Question transmise à M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement.

#### Texte de la réponse

La loi n° 2003-09 du 3 janvier 2003 relative à la sécurité des piscines privées et ses décrets d'application demande que la totalité des bassins soit sécurisée avant le 1er janvier 2006. Il semble donc prématuré de dresser un constat sur le taux d'équipements à ce jour. Néanmoins, les fabricants et vendeurs de dispositifs de sécurité déclarent ne pas être aussi sollicités que le nombre de bassins à mettre en conformité le nécessiterait. Conscient de la nécessité de rappeler leurs obligations aux propriétaires de piscines, le ministère en charge du logement a édité et largement diffusé un guide d'information intitulé « La sécurité des piscines privées ». Cette plaquette est également en ligne sur le site du ministère du logement à l'adresse <http://www.logement.gouv.fr>. Les ministres en charge du logement et de la construction, de l'équipement, du tourisme et des sports et les organisations professionnelles du bâtiment, de la piscine, du tourisme, de l'immobilier et de la distribution ont signé une charte de partenariat visant à développer cette information.

#### Données clés

**Auteur :** [Mme Bérengère Poletti](#)

**Circonscription :** Ardennes (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 68178

**Rubrique :** Bâtiment et travaux publics

**Ministère interrogé :** PME, commerce, artisanat et professions libérales

**Ministère attributaire :** emploi, cohésion sociale et logement

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 juin 2005, page 6225

**Réponse publiée le :** 11 octobre 2005, page 9498